

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DES FINANCES

Subventions aux universités—

126. Subventions, aux institutions d'enseignement supérieur agréées dans chaque province par le gouvernement de la province comme universités ou institutions de norme équivalente, d'un montant, pour chaque province, n'excédant pas 50 cents par tête de sa population attestée par le Bureau fédéral de la statistique, réparti entre les institutions agréées de la province proportionnellement à leur nombre d'élèves à plein temps présents en personne à l'institution agréée ou à une institution de la même province qui lui est affiliée et inscrits à des cours de niveau universitaire reconnus comme conduisant année par année à un diplôme universitaire accordé par une université au Canada, le ministre des Finances pouvant, à cette fin, définir plus particulièrement les expressions "niveau universitaire" et "diplôme universitaire", \$7,800,000

Subventions diverses—

127. Association canadienne des consommateurs, \$10,000.

Prêts, placements et avances—

539. Prêt à l'*Ottawa Civil Service Recreational Association*, aux conditions que pourra déterminer le Gouverneur en conseil, en vue d'aider à la construction du *W. Clifford Clark Memorial Recreation Centre*, \$500,000.

Paiements aux municipalités—

653. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur propriétés fédérales—Paiements aux municipalités prévus par la Loi sur les subventions aux municipalités rurales, établis par le décret C.P. 1954-1621, en date du 28 octobre 1954; et paiements aux municipalités en vertu du décret C.P. 1954-1497, en date du 6 octobre 1954, à l'égard des frais de service et fournitures médicaux et

hospitaliers procurés aux employés fédéraux et autres personnes prévues audit décret—Crédit supplémentaire comprenant l'autorisation de considérer les propriétés de l'Amirauté dans la ville de Saint-Jean (Terre-Neuve) comme des propriétés fédérales bien que le transfert officiel de l'administration n'ait pas été complété, \$3,177,200.

Éventualités et divers—

654. Dépenses d'une Commission royale sur les perspectives économiques, y compris le paiement, nonobstant la Loi sur le service civil, de gratifications ou allocations qui pourront être approuvées par le conseil du Trésor à des fonctionnaires, commis ou employés détenant un poste permanent dans le service public pour services rendus à ladite Commission, \$300,000.

Crédit spécial—

655. Contribution au gouvernement de la province d'Ontario pour lui aider à faire face aux dépenses résultant des inondations causées par l'ouragan Hazel les 15 et 16 octobre 1954 (Report de crédit), \$669,742.

Subventions diverses—

656. Subvention à l'Association canadienne des Jeux olympiques pour la défrayer relativement à l'équipe canadienne aux Jeux olympiques de 1956, \$60,000.

789. Autorisation d'acheter 3,600 actions de l'*International Finance Corporation*, comme souscription du Canada à titre de membre de ladite société, au montant de \$3,600,000 (E.-U.), même si le paiement peut être supérieur et inférieur à son équivalent en dollars canadiens, établi en mai 1955 à \$3,555,000.

Bureau de l'Auditeur général—

55. Traitements et dépenses du bureau, \$697,598.

Département des assurances—

158. Administration, \$517,092.

28 71